

**République Française**  
**Département**  
**de la Nièvre**

Compte-rendu de la commune de Champvert  
séance du 14/04/2016

L' an 2016 et le 14 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de CHAMPVERT, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

**Présents** : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, VEILLEROT Michèle, VRAY Stéphanie, WALSZEWSKI Aurélie, MM : BANSE Serge, DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, THOMAS Christian

**Absents** : Absent(s) : Mme OLLIER Françoise

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARLOT Céline à M. CAILLOT Daniel, M. PETILLOT Jérôme à M. GAUCHER Noël

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Corinne

**1) Compte Administratif 2015 - Assainissement**

Il fait ressortir un excédent d'investissement de 51 532,70€ et un excédent de fonctionnement de 19 164,10€

**2) Budget Primitif 2016 - Assainissement**

Le Conseil Municipal accepte le budget primitif 2016 (assainissement) qui s'équilibre en :

\* Section d'Investissement :

- Dépenses : 205 995,70€

- Recettes : 205 995,70€

\* Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 39 164,10€

- Recettes : 39 164,10€

**3) Affectation du résultat - Assainissement**

Le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 51 532,70€ au report à nouveau R001 (investissement) et la somme de 19 164,10€ au report à nouveau R002 (fonctionnement)

**4) Emprunt**

Afin d'effectuer les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose un prêt d'un montant de 140 000€ pour une durée de 25 ans, au taux fixe de 1,43% (remboursement annuel).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce prêt.

**5) Compte Administratif 2015 - Commune**

Il fait ressortir un déficit d'investissement de 63 910,67€ et un excédent de fonctionnement de 152 118,40€

**6) Budget Primitif 2016 - Commune**

Le Conseil Municipal accepte le budget primitif 2016 qui s'équilibre en :

\* Section d'Investissement

- Dépenses : 303 468,37€

- Recettes : 303 468,37€

\* Section de Fonctionnement

- Dépenses : 598 983,73€

- Recettes : 598 983,73€

#### **7) Affectation du résultat - Commune**

Le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 63 910,67€ au report à nouveau au D001 (investissement) et la somme de 79 507,73€ au report à nouveau au R002 (fonctionnement)

#### **8) Emprunt - Commune**

Afin d'effectuer différents travaux, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt..

Le Crédit Agricole propose un prêt d'un montant de 70 000€ pour une durée de 18 ans, au taux fixe de 1,53% (remboursement annuel).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce prêt.

Monsieur le Maire fait remarquer que le budget Assainissement et le budget Commune ont été élaborés sans tenir compte des sommes espérées au titre des demandes de subventions tant de l'état que du Conseil Départemental.

A ce jour, aucune notification des montants ne nous est parvenue. Les sommes seront connues dans le courant du mois de mai 2016.

Les subventions sont attendues pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, de la Salle des Fêtes et également pour la première tranche des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement.

#### **9) Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état des bases notifiées pour 2016.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter ces taxes.

Elles restent donc comme suit :

- Taxe d'habitation : 6,99%
- Taxe foncière sur bâti : 15,17%
- Taxe foncière sur non bâti : 24,32€

#### **10) Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DREAL a bien reçu le dossier de zonage concernant l'assainissement et son étude environnementale. Elle a deux mois pour se prononcer.

Monsieur JANKECH informe le Conseil Municipal de quelques modifications seront apportées dans le Bourg ( les bacs à fleurs devant la Mairie seront enlevés, un parterre sera fait sur le "rond point", les WC et l'abri bus seront repeints...)

Le Maire  
M. CAILLOT Daniel